

TERRITORIAUX 63 CFTC
SECTION VILLE DE CLERMONT-FD – CCAS

La MUTUELLE
(Complémentaire Santé)

Alors que de nombreuses entreprises privées prennent en charge la mutuelle de leur salarié de 50 à 100 %, les fonctionnaires ne bénéficient d'une participation de leur employeur que depuis janvier 2026.

Contrainte par la loi, l'Autorité Territoriale Ville/CCAS nous a accordé **le minimum légal de 15€** ! (quand les agents de la Métropole touchent 30€)

Seule sur ce combat en 2025,
la CFTC avait demandé 30€ minimum

Nous attendons que dans un contexte inflationniste, la nouvelle équipe municipale tendent vers **une prise en charge proche de 100 %**.

Les AVANCEMENTS de GRADE

Après un bras de fer avec l'Autorité Territoriale, la CFTC avait obtenu **l'avancement de grade à 100 %** pour les catégories **C, B et A**

Dans un contexte de gel du point d'indice et d'une inflation des prix qui pénalise durement le pouvoir d'achat des agents, la CFTC demande à la nouvelle équipe municipale de ne pas remettre en cause **cette avancée sociale essentielle pour les plus petits salaires de la collectivité (majoritairement des femmes)**.

POLICE

Si les effectifs de la police municipale doivent être étoffés, la CFTC sera vigilante aux conditions de travail de nos collègues.

Nous n'accepterons pas **les locaux exigus et les emplois du temps dévastateurs pour la santé des agents et leur vie privée**.

RÉORGANISATION

des SERVICES VILLE/CCAS

Après chaque élection arrivent inmanquablement les projets de **réorganisation des services, avec de nouveaux organigrammes.**

La CFTC sera vigilante sur trois points :

1/ L'existence de **fiches de poste à jour** qui précisent les missions des agents et le périmètre de leur responsabilité.

2/ Que les organigrammes ne conduisent pas à **des organisations labyrinthiques et dysfonctionnelles**, qui exaltent les directions générales, mais rendent le service public inopérant et infantilisent les agents.

3/ Que tous les recrutements sur les postes se fassent en conformité avec les règles de l'emploi public : **publicité des postes, transparence et neutralité dans les procédures de recrutements.**

BUDGET

Si les syndicats n'ont pas à interférer dans les choix budgétaires, la CFTC connaît parfaitement l'état des finances de la ville et du CCAS.

La CFTC ne se laissera pas abuser par les discours alarmistes et insincères sur les « contraintes budgétaires » et n'acceptera pas que **les agents soient la variable d'ajustement des finances de la Ville et du CCAS.**

TERRITORIAUX 63 CFTC

SYNDICAT INDÉPENDANT, APOLITIQUE, NON CATÉGORIEL ET NON CONFESIONNEL

Vous pouvez compter sur nous pour défendre l'intérêt général.

Portables: 07 51 88 28 31 / 07 68 45 37 00 / 06 62 87 56 40

Email : syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand